

Défi de La Neuveville – Règlement

La participation au Défi de La Neuveville est gratuite et possible du 4 novembre au 27 décembre 2020.

Au départ

Obliterez votre carte dans la borne de chronométrage « DEPART », puis effectuez le parcours en suivant le balisage indiqué jusqu'à l'arrivée.

A l'arrivée

Effectuez une seconde oblitération dans la borne de chronométrage « ARRIVEE » et déposez le ticket dans la boîte aux lettres prévues à cet effet.

Pour que votre temps soit saisi, veuillez remplir en majuscule et lisiblement la carte de participation.

Résultats

Les organisateurs de cette épreuve chronométrée calculent votre temps et établissent le classement régulièrement actualisée sur le présent site.

Participation

Le nombre de participation par personne est illimité.

Accident

Chaque participant doit s'assurer d'être couvert par une assurance accident valable couvrant les conséquences d'un accident qui surviendrait au cours de l'épreuve.

RC

Chaque participant doit en outre s'assurer d'être couvert par une assurance RC valable couvrant les dommages qu'il pourrait occasionner à des tiers dans le cadre de sa participation à l'épreuve.

Exclusion de responsabilité des organisateur Course des Pavés

Sous réserve des restrictions aux exclusions de responsabilité découlant de la loi et notamment de l'article 100 al.2 CO, toute responsabilité des organisateurs du Défi de La Neuveville, de ses organes, employés et autres auxiliaires pour des dommages directs ou indirects subis par un participant dans le cadre ou en relation avec sa participation à l'épreuve est expressément exclue.

Adhésion au présent règlement

La participation au Défi de La Neuveville implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Plus de ticket disponible, borne en panne, erreur de saisie de votre temps ? Nous vous prions de bien vouloir nous contacter à paves@course-des-paves.ch ou au 078 714 45 53.